

**Mme Aida Ghorbal, Déléguée générale de la protection de l'enfance : « Difficultés dans la propagation de la culture des droits de l'enfant »**

Il ressort de la célébration, hier, du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la convention relative aux droits de l'enfant que diverses études ont été réalisées en la matière. L'UNICEF a accompagné la plupart de ces actions qui ont vu la participation d'experts et d'universitaires aux côtés des représentants de l'administration et de la société civile. D'ailleurs, la courte intervention de Madame Aida Ghorbal, déléguée générale de la protection de l'enfance, a montré que, même du côté des autorités, il y a un constat de « difficultés dans la propagation de la culture des droits de l'enfant ».

Mme Ghorbal a insisté sur le fait que « l'infrastructure institutionnelle et juridique tunisienne a été édifée en respect des normes internationales de protection de l'enfance. Les lois protègent l'enfant en Tunisie. Tout abus doit être signalé. Le silence pourrait être passible de sanctions s'il est observé par une autorité éducative ou sanitaire».

La déléguée générale de protection de l'enfance a souligné que « Nous disposons actuellement de 40 délégués pour l'enfance qui sont prêts à intervenir pour contrer tout abus et une telle situation fait honneur à la Tunisie ». Elle a précisé que « cinq mille signalements d'abus contre des enfants ont été constatés durant les neuf premiers mois de 2009. Ce nombre en évolution notable montre que l'on commence à s'adapter aux structures disponibles pour protéger les enfants. Toutefois, il est nécessaire de souligner le silence qui entoure encore les abus sexuels ».

**Davantage d'efforts**

Les autres experts présents hier sur le plateau animé par l'UNICEF, sont unanimes pour constater la richesse de l'arsenal juridique institué pour la protection de l'enfance. Donc, pas de reproches au niveau des législations mais Mme Ghorbal a remarqué que « plus d'efforts sont nécessaires pour aider à mieux propager la culture des droits de l'enfant et concrétiser plus efficacement la mise en œuvre des programmes sur l'enfance ».

Pour palier ces faiblesses, elle a appelé à « plus de participation effective de la part des enfants pour qu'ils assimilent dans la pratique les acquis que leurs ont prodigués les réglementations ».

Ces mêmes constats ont été observés par d'autres experts qui ont appelé à une plus forte implication de la société civile dans le chantier de l'enfance qui, selon eux, « ne devrait pas être du ressort unique d'une direction générale dans un ministère mais passer aux mains d'institutions indépendantes spécialisées. L'action de l'administration se limiterait alors à veiller au respect des normes ».

Ces diverses approches justifient donc les propos du Représentant résident des Nations Unis en Tunisie qui a dit en clôture de la manifestation « la loi essaie de tirer la société vers le progrès ».

**Mourad SELLAMI**